

Décision portant proclamation des résultats de l'élection de l'unité de formation des Sciences de l'éducation et de la formation

Le président de l'université de Bordeaux

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment ses articles L.712-4 et suivants, L.719-1, L.719-2 et D.719-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège Sciences de l'Homme ;

Vu les statuts de l'UF Sciences de l'éducation et de la formation et notamment son article 5 ;

Vu le procès-verbal du scrutin du 04/07/2023 relatif à l'élection de la directrice de l'unité de formation des Sciences de l'éducation et de la formation ;

Considérant l'unique candidature du Professeur Marthe-Aline JUTAND;

Considérant que le directeur de l'Unité de Formation des Sciences de l'éducation et de la formation est élu par le bureau, parmi les enseignants et les enseignants-chercheurs qui participent à l'enseignement qui sont affectés à l'unité de formation ;

DECIDE

Article 1

Les membres du Bureau de la Faculté des Sciences de l'éducation et de la formation de l'Université de Bordeaux se sont prononcés de la manière suivant :

1^{er} tour du scrutin :

◆ Membres du bureau :	6
◆ Nombre de votants :	6
◆ Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
◆ Nombre de suffrage exprimés :	6
◆ Nombre de voix obtenues :	
Marthe-Aline JUTAND	6

Article 2

Madame Marthe-Aline JUTAND est nommée directrice de l'unité de formation des Sciences de l'éducation et de la formation du Collège Sciences de l'Homme de l'université de Bordeaux à compter du 06 juillet 2023, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 05 juillet 2026.

Madame Marthe-Aline JUTAND siège valablement jusqu'à la désignation de son successeur.

Article 3

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Talence, le 06 juillet 2023

Dean LEWIS

Président de l'université de Bordeaux



Par délégation, Julien ROPIQUET
Directeur des affaires juridiques